

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **07 Décembre 2021**  
Délibération n°2021-MAIRIE-042

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de décembre à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Etaient présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point n°9), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela.

**Absents excusés :** BONICEL Carole (pouvoir à M RIBIERE Ludovic)

Mme NARDINI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

## Objet : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un ancien locataire est redevable de la somme de 3 902.18 € à la commune.

Nb de conseillers en exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 10

La Trésorerie n'a pas réussi à recouvrer cette somme malgré de nombreuses recherches et poursuites.

Il convient donc d'effectuer un mandat d'admission en non-valeur de cette somme.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, (M RAMON Guillaume n'a pas participé au vote) cette décision.

Convocation le :  
30/11/2021

Pour copie conforme

le Maire

